

Publié le 3 mars 2023

Manuel Sauveplane, président de l'UPFP: « Le funéraire public est en danger »

Le président de l'UPFP, par ailleurs directeur général de la Sem de Pompes Funèbres des communes Occitanes, explique les raisons pour lesquelles les élus doivent prendre conscience de la menace qui pèse sur la pérennité du funéraire public.



Le mouvement est lancé : ces dernières années, **le nombre de crématoriums a épousé une courbe haussière avec l'ouverture, en moyenne, de 8 crématoriums chaque année**. Ces trois dernières années, cette hausse a atteint 12 % en France. Elle pourrait bénéficier au secteur public, et plus particulièrement aux Entreprises publiques locales. Malgré ce contexte favorable, **Emmanuel Sauveplane** considère que les nuages assombrissent le ciel de l'avenir du funéraire public. « Animées par des objectifs de rentabilité, des sociétés détenues par des fonds d'investissements (OGF, FUNECAP) incitent depuis quelques années des collectivités, sous couvert de versements de redevances conséquentes, à **créer des équipements de crémation sous-dimensionnés ne répondant pas avec les mêmes objectifs de qualité aux besoins des familles et populations**. Ces stratégies malheureusement non encadrées par les pouvoirs publics, en l'absence d'un schéma directeur des crématoriums, obèrent les équilibres économiques des équipements créés à l'initiative des villes-centres pour leur population et celles des collectivités de leur zone d'influence ». Manuel Sauveplane regrette que « cette compétence, que le législateur a volontairement placée en dehors du champ concurrentiel, est désormais mise en difficulté faute de concertation entre les collectivités attirées par les discours spécieux des fonds d'investissement ».

Dans le Boulonnais, la concurrence fait rage

Le funéraire public avait en effet dimensionné ses équipements, plus coûteux, pour rayonner sur un périmètre plus large. Or, « **l'activité de crématorium qui n'était pas en concurrence le devient !** Un exemple : **la [Sem PFI du Boulonnais](#) était jusqu'à présent le seul acteur sur son territoire.** Elle est maintenant en concurrence. En 2020, un opérateur privé a ouvert un crématorium à 15 km. L'agglomération du Grand Calais, qui se situe à 40 km, a signé un contrat de DSP de 27 ans avec OGF pour la construction et l'exploitation d'un crématorium. Il a été mis en service en avril 2022. On sait aussi qu'un prochain crématorium va ouvrir en 2025 à Marconne, à une soixantaine de kilomètres ». Bref, l'étau se resserre et les élus doivent faire le choix entre une logique purement comptable et une approche plus éthique, dans un secteur qui n'a rien d'anodin...